



Challenge de la Féminisation

Règlement

« La Femme est l'avenir du Football »

Article 1 – Définition

Ce challenge concerne tous les clubs affiliés au District de Football et vise à mettre en avant les actions de féminisation des licenciés au sein des clubs.

Le barème se décompose en quatre sous-totaux plafonnés à 75 pts : Formation, Promotion, Praticantes, Bénévoles féminines.

Les totaux des clubs sont bonifiés par la participation et l'implication aux actions de féminisation initiées par le comité.

Article 2 – Critères d'évaluation

FORMATION

Femmes inscrites aux formations diplômantes

- Formations fédérales CFF, BMF, DES... : 10 pts par femme participante pour un module, 20 pts pour BEF et DES
- Formations départementales (Formation des Mamans, formations Secrétaires, Arbitres : 15 pts pour Mamans, 20 pts Arbitres, 10 pts pour secrétaire...)

La Somme des points obtenus donne un sous-total pour chaque club.

Ce sous-total "Formation" est plafonné à 75 pts.

PROMOTION

Participations aux opérations liées à la féminisation (Rentrée du football féminin, Fémi Plage, Centre de Perfectionnement, participations des licenciées aux détectations, colloques...)

- 5 pts par présence de licenciées du club aux actions de détectations, et centres de perfectionnement
- 10 pts pour la rentrée du foot féminin, colloques...
- Pour le Fémi Plage, 5 pts pour 1 à 5 jeunes filles, 10 pts pour 6 à 10 joueuses, 15 pts au-delà

Ce sous-total "Promotion" est plafonné à 75 pts

PRATIQUANTES

Variation du nombre de licenciés à N-1 (nouvelles licenciées)

- U6F/U11F % par rapport à N-1
- U12F/U15F % par rapport à N-1
- U16F/U18F % par rapport à N-1
- Senior F % par rapport à N-1
- Futsal F % par rapport à N-1

Pour les catégories identifiées ci-dessus

Entre 1 et 5 %, 5 pts

Entre 6 et 10%, 10 pts

Entre 10 et 15%, 15 pts

Au delà de 15%, 20 pts

Ce sous-total "Praticantes" est plafonné à 75 pts

BENEVOLAT FEMININES

Féminisation des encadrants et accompagnement

- *Arbitre : 20 pts par arbitre féminine*
- *Educatrice : 10 pts par licence éducatrice/technique*
- *Postes à responsabilité*
- *Secrétaire, Trésorière, Référent arbitre, Référent PEF : 10 pts par poste*
- *Présidente, Responsable école de football : 20 pts*
- *Ce sous-total "Bénévolat féminines" est plafonné à 75 pts*

LE TOTAL MAXIMUM EST DE 300 pts.

Article 4 - Récompenses

Les 10 premiers du classement seront lauréats de ce Challenge se verra remettre des dotations en matériel pédagogique et textiles. Ces récompenses seront remises lors de l'Assemblée Générale Statutaire et devra être porté lors de la saison suivante.

Le premier de ce classement se verra remettre un Trophée remis en jeu chaque saison et offert par DISTINCTIO. Une réplique que le vainqueur conservera lui sera remis l'année suivante.

Article 5 - Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement relèveront de l'appréciation du Comité de Direction.